



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

À LA

**COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES
CARIBOUS FORESTIERS ET MONTAGNARDS**

(CONSULTATION PUBLIQUE)

MAI 2022

Préambule

D'entrée de jeu, la MRC de Maria-Chapdelaine tient à mentionner qu'à titre de membre d'Alliance forêt boréale, elle endosse l'entièreté du mémoire déposé par celle-ci dans le cadre de cette consultation. Il s'agit d'un mémoire très bien documenté, factuel et qui prend en compte les différents pôles du développement durable dans son analyse.

Dans un débat si émotif, il est important de prendre du recul et de considérer l'ensemble des paramètres en cause dans un dossier aussi complexe que la protection du caribou forestier.

Table des matières

Préambule.....	II
1. La MRC de Maria-Chapdelaine	2
1.1. L'organisation.....	2
1.1.1. Mission.....	2
1.1.2. Vision	2
1.2. Le territoire	3
1.3. La démographie.....	3
1.4. L'économie	4
2. Le caribou forestier	5
2.1. Situation au Québec.....	5
2.2. L'impact des changements climatiques	6
3. Recommandations et conclusion.....	7

1. La MRC de Maria-Chapdelaine

1.1. L'organisation

Les municipalités régionales de comté ont été constituées suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme au début des années 80. Malgré les nouvelles responsabilités qui se sont ajoutées au fil des ans, leur création vise encore principalement à répondre à deux objectifs :

- regrouper à l'intérieur d'un même organisme, les municipalités locales d'un territoire donné ;
- fournir aux élus locaux un cadre et des moyens qui leur permettent de planifier l'organisation du territoire régional, notamment par l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de plans d'actions.

Le conseil de la MRC est formé des 12 maires de la MRC et d'un conseiller de la ville centre, Dolbeau-Mistassini. Le préfet est élu au suffrage universel depuis 2009.

1.1.1. Mission

Concerter sa communauté dans son engagement à protéger, planifier et développer son cadre de vie en réponse à ses besoins actuels et futurs.

1.1.2. Vision

La MRC de Maria-Chapdelaine est une communauté attractive et outillée, qui s'appuie sur ses ressources naturelles et son dynamisme entrepreneurial, pour assurer son développement de façon durable.

1.2. Le territoire

Partie intégrante de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la MRC de Maria-Chapdelaine s'étend sur un territoire de plus de 38 500 km² faisant d'elle une des plus grandes entités administratives municipales du Québec. Son territoire est délimité au nord par le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, à l'est par la MRC du Fjord-du-Saguenay, au sud par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et à l'ouest, par la MRC du Domaine-du-Roy.

Le territoire est principalement de tenure publique; les terres du domaine de l'État occupent une superficie de 37 078 km² tandis que les terres privées occupent une superficie de 1 237 km². La MRC compte douze municipalités et deux territoires non organisés (TNO). Le territoire public, où prennent place de vastes étendues de forêts, compte pour 95 % du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Ce territoire compte plus de 38 750 km de chemin forestier, plus de 3 800 baux de villégiature, 2 zecs et 4 pourvoies avec droits exclusifs.

1.3. La démographie

L'enjeu de la démographie est au centre de la vitalité de la MRC. Entre 1981 et 2020, la population de la MRC a diminué de 17 % passant de 29 320 à 24 452. Toutes les municipalités de la MRC ont vu leur population diminuer au cours de cette période. Les perspectives démographiques de la MRC établies en 2009 pour 2031 n'étaient guère réjouissantes. On prévoyait alors que le déclin de la population pourrait atteindre 16,4 %. Les chiffres de l'Institut de la statistique du Québec de 2019 laissent maintenant entrevoir une baisse de la population totale de la région de 5,6% d'ici 2041. Cependant, ce pourcentage est de – 11,4 % dans notre MRC. Un déclin marqué de la population des 20-64 ans de 21,2 % est prévu pour la région, Maria-Chapdelaine n'y échappera pas n'ayant pas d'institutions d'enseignement de niveaux collégial et universitaire sur son territoire.

1.4. L'économie

Les activités économiques sur le territoire montrent une tendance qui suit sensiblement celle de la province de Québec à l'exception du secteur primaire, qui lui, demeure la base de l'économie régionale. Le secteur primaire fournit de l'emploi à une grande partie de la population. Ce secteur est caractérisé par la foresterie, l'agriculture, l'hydroélectricité et l'exploitation des ressources minérales de surfaces (tourbe, carrières et sablières). Les données issues du service de développement économique de la MRC montrent que plus de la moitié des entreprises de fabrication (équipementier) sont liées directement ou indirectement à la foresterie et à l'agriculture.

Les activités liées à la foresterie assurent des retombées économiques considérables pour l'économie locale. En 2015, le produit intérieur brut découlant du secteur forestier de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean était de 238 millions \$. Les MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy se distinguent avec un IDE (Indice de dépendance économique) élevé à l'égard du secteur forestier. La MRC Maria-Chapdelaine occupe d'ailleurs le quatrième rang à l'échelle provinciale en raison d'un taux de 8,99. La part des emplois rattachés au secteur forestier pour notre MRC est la plus grande parmi les quatre MRC de la région avec 13,5 % des emplois¹.

Sur le territoire de la MRC, un grand nombre d'entreprises y sont présentes. Il faut noter que la majeure partie de ces entreprises sont influencées principalement par le secteur primaire. En effet, l'entreprise Produits forestiers Résolu est un acteur économique important pour la MRC avec ses trois scieries, une papetière et un site de séchage et de transbordement sur notre territoire. De nombreuses entreprises de sous-traitance gravitent autour de cette entreprise en particulier.

Il est important de mentionner que la MRC travaille depuis plusieurs années à diversifier son économie par le renforcement de d'autres activités telles l'agriculture, les équipementiers, le récréotourisme, la villégiature, l'hydroélectricité. Mais, force de constater que toutes ces activités économiques sont reliées de près ou de loin aux ressources naturelles et au territoire.

¹ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). (2019). Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec, 33-34 p.

2. Le caribou forestier

2.1. Situation au Québec

Le caribou forestier occupe une bonne partie du Québec, dont une grande partie des parterres forestiers du nord-est de notre MRC. Cependant, nous constatons qu'il y a deux réalités et deux approches qui doivent être prises quant à la protection de cet écotype pour le Québec. Il y a tout d'abord les hardes isolées de caribou de Val-d'Or, de Charlevoix et celle de la Gaspésie. Ces hardes sont toutes dans des situations critiques et les plans pour chacune de ces hardes doivent être élaborés et suivis de façon particulière. Ces hardes n'ont plus de place à migrer et leur situation est beaucoup plus préoccupante que pour la population boréale.

La population de caribou forestier dit boréal quant à lui est dans une toute autre situation. C'est une population encore abondante et dont l'aire de répartition est déjà protégée à 75 %. Comment une espèce dont la plus grande partie de son aire de répartition est protégée peut-elle être menacée de disparaître dans un court laps de temps ? Cette protection de facto de son habitat nous permet d'expérimenter sur le reste de son aire de répartition (25 %), des plans de rétablissement. Depuis plusieurs années, des mesures d'aménagement de son habitat sont expérimentées afin de valider la possibilité de réaliser de la récolte forestière tout en maintenant à long terme les attributs des forêts résineuses permettant la survie du caribou. Il faut en effet réfléchir l'aménagement de son habitat dans un horizon de dizaines et même de centaines d'années, durée des cycles de renouvellement de la forêt boréale.

Les expérimentations en cours sont très prometteuses et les outils légaux permettant d'assurer leur succès (retrait des chemins, % de récolte autorisée, massifs de protection, etc.) pourront permettre aux aménagistes d'avoir une pleine et entière liberté d'action afin d'arriver à régénérer de grands massifs résineux propices aux caribous.

Nous estimons qu'il serait contre-productif de mettre en place des mesures supplémentaires qui ne s'appliqueraient que sur 25 % de l'aire de répartition de cette espèce, mais qui auraient des impacts socio-économiques majeurs sur nos communautés et sur le Québec dans son ensemble. On peut aussi douter de l'efficacité globale de l'implantation d'un plan de rétablissement agressif sur une petite partie de son aire de répartition sur la sauvegarde de cette espèce. Nous avons l'immense richesse d'avoir déjà préservé les trois quarts de l'aire de répartition de cette espèce ce qui nous laisse le temps d'aménager le reste de son habitat en fonction de ses besoins, opportunité qui n'existe pas pour la plupart des espèces menacées.

2.2. L'impact des changements climatiques

Les changements climatiques sont une réalité reconnue par l'ensemble de la communauté scientifique du Québec. Son impact sur les paysages végétaux est indéniable. Cependant, c'est la migration des espèces animales vers le nord qui est le plus visible et qui frappe le plus les esprits. Le coyote est une des espèces qui s'est déplacée vers le nord et qui affecte grandement la population de la Gaspésie notamment. Le cerf de Virginie, le raton laveur et même la tique n'étaient pas ou peu présents au Saguenay-Lac-Saint-Jean il y seulement quelques années, mais qui sont maintenant commun aujourd'hui. Le dindon sauvage et même l'opossum d'Amérique sont aussi des espèces qui se déplacent vers le nord et on ne parle pas des espèces moins visibles et moins symboliques qui ne sont pas connues du public et qui suivent la même tendance.

Ce phénomène bien connu de tous affecte-t-il le caribou ? Il semble bien évident que oui surtout pour une espèce qui affecte les climats froids. Comment ce phénomène planétaire qui a un impact sur toutes les espèces animales n'en aurait pas sur le caribou ? Il est difficile de comprendre pourquoi ce phénomène n'est pas pris en compte dans les plans de rétablissement du caribou. Où en serons-nous dans 50 ans ou 100 ans ? Les futures forêts abritant le caribou devraient, selon toute vraisemblance, se trouver davantage au nord. La mise en place de mesures drastiques sur le sud de l'aire de répartition de cette espèce aurait toutes les chances de se révéler vaines, tout en ayant des impacts négatifs majeurs sur les plans social et économique des communautés qui vivent de la forêt, mais aussi du Québec. La mise en place de telles mesures ne ferait ainsi que des perdants, les pôles économiques, social et économique du développement durable.

On doit ainsi revoir l'aménagement des forêts au nord de la limite nordique, car ce sera probablement les futures forêts d'épinette noire du Québec. On doit penser à aménager ces forêts en les reboisant intensivement (permettant ainsi de lutter contre les changements climatiques) et en étendant la zone de protection de la SOPFEU à l'ensemble du territoire Québécois. De telles mesures auraient ainsi des impacts beaucoup plus positifs sur le caribou et la forêt boréale que mettre sur pied des mesures de protection drastiques comme le suggère le premier scénario proposé quant à la protection du caribou forestier.

3. Recommandations et conclusion

La MRC de Maria-Chapdelaine estime que seul le second scénario prévu par la commission permettra d'atteindre les objectifs de développement durable, objectif que tout gouvernement recherche dans le processus de prise de décision. Le deuxième scénario, en plus d'avoir tous les probabilités d'être inefficace, aurait des retombées négatives très importantes pour les communautés et pour le Québec. Un scénario avec que des perdants, personne n'en veut.

Nous en appelons aussi au gouvernement d'être cohérent dans le déploiement de ses politiques et stratégies. Par exemple, si le gouvernement décidait d'aller de l'avant dans une stratégie restrictive pour le caribou forestier (premier scénario), cela irait en contradiction avec plusieurs politiques et stratégies. La stratégie nationale de bois vise à produire davantage de bois tout en permettant de lutter contre les changements climatiques. En limitant les superficies sujettes à l'aménagement forestier, on viendrait donc contrecarrer deux stratégies du gouvernement du Québec. Aussi, le gouvernement a mis en place une stratégie de vitalisation des milieux par le Fonds région et ruralité (FRR). Ce fonds vise à soutenir les communautés dans leur développement particulièrement celles plus dévitalisées comme c'est notre cas et aussi celui de nombreuses communautés qui dépendent de la forêt pour assurer leur développement. De mettre en place des mesures restrictives pour l'approvisionnement en bois des industries implantées dans les communautés viendrait encore ici nuire à une stratégie gouvernementale et à des investissements gouvernementaux importants.

En terminant, nous estimons que le scénario permettant de ne pas soustraire de superficie forestière à l'aménagement forestier serait la meilleure décision pour les communautés forestières comme la MRC de Maria-Chapdelaine, mais aussi pour le Québec. Il faut prendre en compte qu'il y a déjà 75 % de l'aire de répartition du caribou qui est protégée et que les changements climatiques auront un impact important sur la distribution du caribou avant de prendre une décision. Finalement, les impacts néfastes sur les communautés forestières d'une décision qui retirerait des superficies à l'aménagement forestier doivent être considérés. Elle conduirait à la déstructuration grave de ces communautés et engendrerait des problèmes majeurs sur de nombreuses familles et travailleurs québécois en plus de nuire grandement à l'économie du Québec.